

Swiss Confederation

38ème session de la Conférence générale de l'UNESCO Débat de politique générale

Paris, le 7 novembre 2015

Déclaration de la Suisse (prononcé par M. l'Ambassadeur Jean-Frédéric Jauslin)

Monsieur le Président de la Conférence générale, Madame la Directrice générale de l'UNESCO, Excellences,

Mesdames, Messieurs,

L'euphorie du Millenium a été rattrapée par la complexité des interactions mondialisées et par des crises qui poussent aux replis. La communauté internationale oscille aujourd'hui entre l'accroissement des conflits qu'elle peine à contenir, et l'adoption unanime de l'Agenda 2030, réjouissant. Chaque femme, chaque homme est dans l'expectative, au Sud et au Nord.

Les prochaines années seront révélatrices de notre volonté de répondre aux attentes de sécurité, de dignité, de prospérité. Les espoirs que nous ne pourrons pas satisfaire feront se tourner certains vers d'autres alternatives, avec des conséquences auxquelles nous devrons faire face. L'esprit du multilatéralisme est mis au défi. La responsabilité politique est immense.

L'ONU et l'UNESCO, dont nous célébrons les 70 ans, sont nés de la guerre. Faisons qu'elles demeurent les parents de la paix et du développement durable. Il s'agit à cette fin de préparer l'avenir, celui d'un système d'organisations rénovées, en avance sur leur temps, prospectives.

Qu'en est-il de l'UNESCO qui a dû se réformer de manière drastique au cours des

toutes dernières années ? L'impact de la suspension de la contribution américaine a

réduit la capacité d'action de l'Organisation et a amoindri sa nature multilatérale, ce

que la Suisse regrette vivement. Si l'on veut que l'UNESCO joue un rôle dans l'union

de la communauté internationale, si l'on veut que l'UNESCO soit partie à une

architecture onusienne modernisée, ces moyens doivent lui revenir. Ce d'autant plus

qu'elle est appelée à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 et également à la

lutte contre la radicalisation, les extrémismes, les annihilations culturelles, contre le

déni de démocratie, de justice et de liberté.

Dans ce contexte, trois éléments nous paraissent primordiaux, auxquels la Suisse

souhaite s'attacher :

- Premièrement, les interactions avec les autres enceintes onusiennes, à New York

et à Genève, sont à renforcer pour exploiter les synergies et assurer que les actions

se complètent sur le contenu, et financièrement. La coopération inter-agences

pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un prochain mandat à confier à l'auditeur externe.

- Deuxièmement, les Etats membres doivent encore plus dialoguer pour cibler les

programmes autour des objectifs globaux communs, même si chacun de nos pays

connaît une situation qui lui est propre. Nous devons éviter la « shopping list », la

bilatéralisation.

- Enfin, troisièmement, l'exercice de réexamen de la gouvernance qui a été entamé

doit être pleinement exploité, avec courage et audace, pour fluidifier la prise de

décision.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous devons réfléchir au positionnement de l'UNESCO dans l'action, par rapport aux

moyens qui sont les siens, par rapport à ses fonctions aussi. Le projet de budget

2016-2017 de l'UNESCO représente pour la Suisse un pas dans la bonne direction.

Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO Permanent Delegation of Switzerland to UNESCO Dans le domaine de l'éducation, ce budget vient soutenir le besoin impératif pour

l'Organisation d'assumer le rôle qui lui a été confié pour la coordination de l'objectif 4

de l'Agenda 2030. Membre du Partenariat mondial pour l'éducation, la Suisse est

prête à accompagner activement la tâche qui revient à l'UNESCO d'animer le

dialogue politique participatif et inclusif requis.

La Suisse compte aussi poursuivre son engagement au niveau des outils de suivi et

d'évaluation pour lesquels notre Organisation est clé. Ce travail est fondamental pour

faire évoluer les standards et les normes, et aider les Etats membres à adapter leurs

politiques autour du Cadre d'action pour l'éducation qui a été formellement adopté le

4 novembre.

C'est dans cet esprit que la Suisse s'engage notamment au sein de la Plateforme

pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme, issue du Conseil des droits de

l'homme. De telles collaborations sont nécessaires pour réaliser les ambitions de

développement durable et de citoyenneté globale par l'éducation.

La réflexion doit être similaire pour <u>le domaine de la science</u>. La fragmentation qui

existe au niveau des programmes spécifiques, tels que ceux du climat, de l'eau, de

la biodiversité et autres doit nous pousser à considérer le juste positionnement de

l'organisation dans les différents domaines.

Pour la Suisse, l'UNESCO a un devoir fondamental vis-à-vis de la science. La re-

cherche et les nouvelles technologies deviennent toujours plus importantes dans

tous les aspects de la vie. L'innovation est en train de changer profondément les

règles de l'économie et de la politique. Or, les solutions que propose le monde de la

science sont souvent confrontées aux intérêts nationaux.

L'UNESCO est bien placée pour mesurer l'impact politique et juridique des avancées

scientifiques et des nouvelles technologies. Elle doit pouvoir faciliter la transition

entre milieux académiques et milieux diplomatiques.

Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO Permanent Delegation of Switzerland to UNESCO La Suisse croit à la diplomatie scientifique : une diplomatie préventive qui améliore

les relations internationales et minimise les tensions par la collaboration intellec-

tuelle, une diplomatie qui s'appuie sur la science pour la mise en œuvre de l'Agenda

2030 ou la réalisation d'un accord sur le climat, une diplomatie qui appelle à des par-

tenariats pour répondre à des problèmes partagés. Le secteur privé est à inclure

dans ce dialogue science-diplomatie, qui doit inclure les enjeux d'indépendance,

d'impartialité, de liberté académique.

Nous aimerions aussi souligner que sans éducation adéquate, il n'y ni avancée

scientifique ni de développement technologique. En ce sens, les humanités ne doi-

vent pas être oubliées, ni même seulement écartées. Car le dialogue qui doit aussi

viser à renforcer l'interface science-politiques-société, alors que les bienfaits de la

science doivent avant tout profiter aux citoyennes et citoyens.

Il y a un parallèle immédiat à tirer avec <u>le secteur de l'information et de la</u>

communication. Nos générations sont en effet celles de la révolution digitale. Où en

sommes-nous de l'écriture de cette page de l'histoire? L'UNESCO est un

intervenant essentiel pour en faire un épisode positif.

Les enjeux culturels sont éminemment à considérer à cet égard, alors que le bouquet

normatif culturel à notre disposition est mis au défii. A notre sens, il s'agit en premier

lieu d'accroître les ratifications des Conventions, de soutenir la transcription dans les

législations nationales ainsi que la mise en œuvre de mesures effectives. Ensuite,

des alliances sont à tisser. L'agenda de la culture doit trouver un écho ailleurs qu'à

l'UNESCO, notamment pour la protection du patrimoine : le Conseil de sécurité, le

Conseil des droits de l'homme, la Cour pénale internationale, les forums

humanitaires sont à mobiliser pour compléter et renforcer la protection de la culture

dans sa dimension matérielle, mais aussi immatérielle. Enfin, nous devons nous

demander si de nouveaux outils ne devraient pas être développés.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO

La Suisse est le premier pays au monde à avoir développé une législation qui prévoit

la mise à disposition d'un refuge pour la mise à l'abri temporaire de biens culturels

étrangers (Safe Haven). Je peux vous confirmer que ce refuge existe d'ores et déjà,

et que les modalités juridiques d'application et celles opérationnelles concrètes

(transport, stockage, conservation) sont définies.

Madame la Directrice générale, la Suisse attend prestement que l'UNESCO se fasse

la promotrice de cet engagement concret dans ses stratégies de sauvegarde du

patrimoine et apporte sa caution morale, ni plus, ni moins, aux accords bilatéraux

qui pourront être conclus. Nous vous savons d'ores et déjà gré de votre soutien

politique.

Je vous remercie de votre attention.